

[DE] Etat de transposition dans le droit allemand des Directives européennes visant à harmoniser le droit d'auteur

IRIS 1995-8:1/36

*Bernhard Gemmel
Institut du droit européen des médias (EMR), Sarrebruck/Bruxelles*

- Directive 91/250/CEE du Conseil, du 14 mai 1991, concernant la protection juridique des programmes d'ordinateur (JO 17.5.91 L 122 : 42-46); transposée dans le droit national par la Deuxième Loi de modification de la Loi sur le droit d'auteur (Urheberrechtsgesetz), 9 juillet 1993 (BGBl. I S. 910);
- Directive 92/100/CEE du Conseil, du 19 novembre 1992, relative au droit de location et de prêt et à certains droits voisins du droit d'auteur dans le domaine de la propriété intellectuelle (JO 27.11.1992 L 346 : 61-66) et Directive 93/83/CEE du Conseil, du 27 septembre 1993, relative à la coordination de certaines règles du droit d'auteur et des droits voisins du droit d'auteur applicables à la radiodiffusion par satellite et à la retransmission par câble (JO 6.10.93 L 248: 15-21); transposée dans le droit national par la Troisième Loi de modification de la Loi sur le droit d'auteur (Urheberrechtsgesetz), 11 mai 1995 (BT Drucksachen 13/115);
- Projet d'une Quatrième Loi de modification de la Loi sur le droit d'auteur (Urheberrechtsgesetz) concernant la transposition de la Directive 93/98/CEE du Conseil, du 29 octobre 1993, relative à l'harmonisation de la durée de protection du droit d'auteur et de certains droits voisins (la date limite de la transposition était le 1 janvier 1995).

